

SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE

États financiers
au 31 décembre 2018

Rapport de l'auditeur indépendant	2 et 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil de
MUNICIPALITÉ DE RISTIGOUCHE PARTIE SUD-EST

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE (« l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux produits, à l'insuffisance des produits sur les charges et à l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

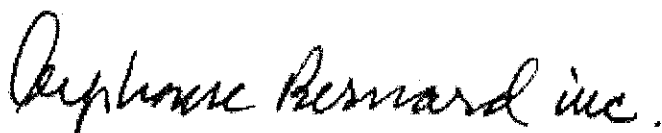
Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Alphonse Bernard inc.¹

Carleton-sur-Mer (Québec)
Le 30 juillet 2020

¹ Par Claude Bernard, CPA auditeur, CA

SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
PRODUITS	\$	\$
Dons	----- 2 936	----- 160 014
CHARGES		
Salaires et charges sociales		2 470
Déplacements et représentation		4 246
Fournitures de bureau et papeterie		1 319
Frais bancaires	22	2 224
Relations publiques et communications	3 742	49 796
Services professionnels	3 980	91 736
Télécommunications	<u>2 182</u>	<u>3 265</u>
	<u>9 926</u>	<u>155 056</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(6 990)</u>	<u>4 958</u>

SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
de l'exercice terminé le 31 décembre 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
SOLDE, début de l'exercice	421	59 463
Excédent (insuffisance) des produits surcharges	(6 990)	4 958
Virements interfonds (note 3)	<u>6 583</u>	<u>(64 000)</u>
SOLDE, fin de l'exercice	<u><u>14</u></u>	<u><u>421</u></u>

SOLIDARITÉ RISTIGOUCHE
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 décembre 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIF	\$	\$
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	14	322
Frais payés d'avance		<u>99</u>
	<u>14</u>	<u>421</u>
ACTIF NET		
ACTIF NET NON AFFECTÉ	<u>14</u>	<u>421</u>

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Fonds de Solidarité Ristigouche est géré par la Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est qui en est le propriétaire selon le cadre éthique et politique de gestion du fonds tel qu'adopté par résolution 2014-142, le 28 juillet 2014.

Ce fonds a pour objectif d'amasser des sommes servant à couvrir les frais de défense et autres déboursés de la municipalité dans le cadre de la poursuite l'opposant à Gastem.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

Le Fonds applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes des actifs nets.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Fonds sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire représentant les chèques en circulation et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

Instruments financiers

Le Fonds évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse.

3. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, la Municipalité de Ristigouche Partie Sud-Est a effectué des virements interfonds totalisant 6 583 \$. Ces ressources ont servi à financer les frais de défense et autres déboursés de la municipalité dans le cadre de la poursuite l'opposant à Gastem.